Occupation temporaire du domaine public de l'état

Dépôt de la demande au CRI Réunion préalable avec la Direction Régionale de l'Equipement sur la faisabilité du projet et l'occupation du domaine Visite de lieux Fixation des frais d'études Remise au pétitionnaire des modèles: demande, cahier de charges, engagement de paiement de la redevance Dépôt du dossier complet avec récépissé de paiement Fiche d'accord préalable Etude du dossier par la DRE Etablissement d'un rapport technique sur le projet Etablissement du projet de l'arrêté Rejet du dossier Envoi du dossier au CRI Examen du dossier par le CRI Présentation du dossier au wali pour signature de l'arrêté Visa des domaines Transmission du dossier à la DRE et information de l'investisseur